

Analyses et résultats

7 400 exploitations détenant de la vigne, la moitié de la surface agricole girondine, 25% des surfaces à appellation France entière, 90% de la valeur agricole départementale, 40% de la valeur régionale, 3% de la valeur nationale, la viticulture à appellation girondine demeure en 2010 comme en 2000 un acteur incontournable de l'économie de notre région.

Les 5 700 viticulteurs spécialisés font de la Gironde, le premier département pour l'emploi salarié, qu'il soit permanent, saisonnier ou externalisé.

Passant de l'exploitation agricole familiale à l'entreprise viticole, les structures ne cessent de se modifier. Plus grandes et plus concentrées et à la recherche de gains de productivité, les viticulteurs girondins, dans un contexte où l'embellie du commerce extérieur laisse entrevoir une reprise, se préparent pour l'avenir.

A ce sujet, d'ici dix ans, accrochés aux terroirs, aux signes de qualité, proches de la nature, ce sont près de 5 000 postes, de la vigne au chai, qui seront à pourvoir.

Non délocalisables, dans une gamme de qualification étendue, techniques, permettant une progression interne rendue possible par un outil de formation initiale ou continue présent et performant, il s'agit là plus que d'une formidable opportunité à saisir.

La viticulture spécialisée girondine 2000-2010 : une nécessaire restructuration pour appréhender l'avenir

La restructuration se poursuit

7 400 exploitations girondines détiennent de la vigne en 2010, selon les premières données du recensement agricole. Parmi ces dernières la quasi-totalité (7 200) revendique une appellation viticole d'origine protégée. Concernant les exploitations spécialisées AOP, c'est-à-dire celles pour qui la viticulture de qualité représente les deux tiers de l'activité agricole, leur nombre s'établit à 6 900.

Un peu plus d'une exploitation spécialisée sur cinq a donc disparu du paysage viticole girondin, en moins de dix ans. Ce taux de perte correspond à la moyenne enregistrée dans la plupart des autres filières agricoles.

Il traduit également la tendance générale observée : le recul d'un certain type d'exploitations. En dix ans, près d'une petite exploitation sur deux a disparu.

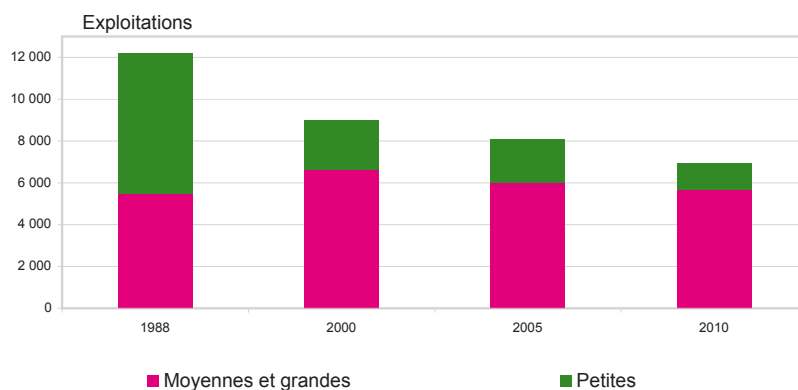
Parallèlement, la surface viticole à appellation, après avoir progressé entre 1988 et 2005, se replie depuis. Les campagnes d'arrachages définitifs expliquent en grande partie ce recul. Le nombre d'exploitations diminuant plus vite que la surface viticole, la taille moyenne des exploitations n'a cessé de croître depuis dix ans. Elle dépasse aujourd'hui 17 hectares de vigne, contre 13 hectares en 2000.

Malgré une ancienne tradition de polyculture, la tendance des exploitations à se spécialiser, donc à se recentrer sur la vigne, était déjà visible au recensement précédent : en 2010 elle se confirme et s'accroît encore.

Dans les exploitations viticoles spécialisées, les surfaces en vigne représentent 85% des surfaces agricoles de l'exploitation, contre 70% en 2000. Cette concentration positionne la Gironde à la première place des départements viticoles de qualité (vins tranquilles).

Les exploitations viticoles girondines ne cessent de se restructurer

Évolution des exploitations entre 1988 et 2010



Sources : Agreste Aquitaine - RA 1988, 2000 et 2010 - Enquête structure 2005

Les exploitations moyennes et grandes : le cœur de la viticulture girondine

Parmi les 6 900 exploitations orientées en viticulture d'appellation, 5 700 disposent d'un potentiel de production supérieur à 25 000 euros. Pour les deux tiers d'entre elles, il excède même 100 000 euros. Au total, ces exploitations moyennes et grandes valorisent 115 000 hectares de vigne.

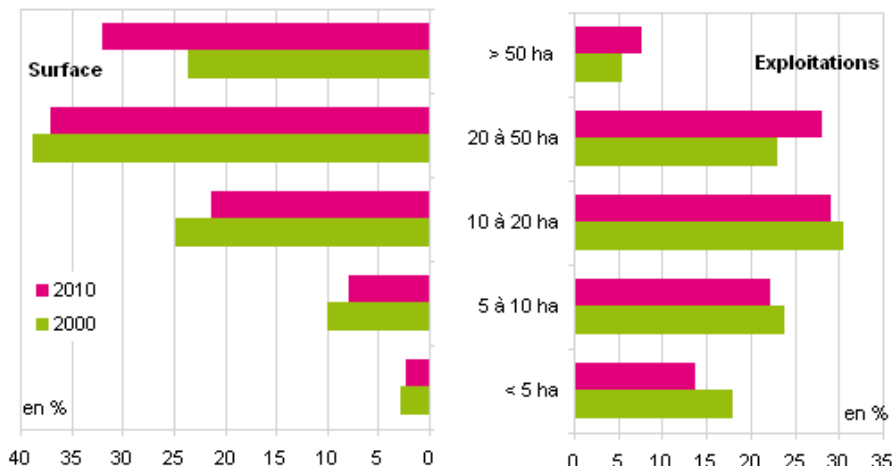
Un agrandissement porté principalement par les 50 hectares et plus

En Aquitaine, la tendance à l'agrandissement se vérifie pour toutes les spécialisations. La viticulture girondine n'en est pas exempte. Pour cause de prix du foncier, l'extension du vignoble sous appellation peut paraître faible : il passe en moyenne, pour ce type d'exploitation, de 18 hectares en 2000 à 21 hectares en 2010.

Si le recensement de 2000 constatait l'essor des plus de 35 hectares, celui de 2010 consacra les 50 hectares et plus. Ces dernières sont les seules à enregistrer à la fois une hausse de leurs effectifs (+ 17%) mais également de leur surface moyenne. Celle-ci passe de 75 hectares en 2000 à plus de 80 hectares en 2010.

Les 50 hectares et plus : 7% des exploitations, le tiers du vignoble

Évolution des exploitations et surfaces entre 2000 et 2010



Source : Agreste Aquitaine - RA 2000 et 2010 - Champ : Exploitations Moyennes et grandes

Les exploitations individuelles ne sont plus majoritaires

Si, le passage de l'exploitation individuelle à la forme sociétaria se généralise, quelle que soit la filière observée, il est particulièrement manifeste chez les viticulteurs girondins. Le mouvement entamé à la fin des années 90 s'accélère.

Les exploitations individuelles perdent du terrain. Majoritaires en 2000, elles sont moins d'une exploitation sur deux (45%) en 2010, contre les deux tiers dans le reste de la France viticole de qualité.

La Gironde devient le premier département viticole à franchir ce cap. Entre 2000 et 2010, si leur surface moyenne reste quasi constante gagnant un hectare (11 ha), leur effectif s'est considérablement réduit, se repliant d'un tiers. Soit la disparition de 1 400 unités.

De l'exploitation à l'entreprise viticole

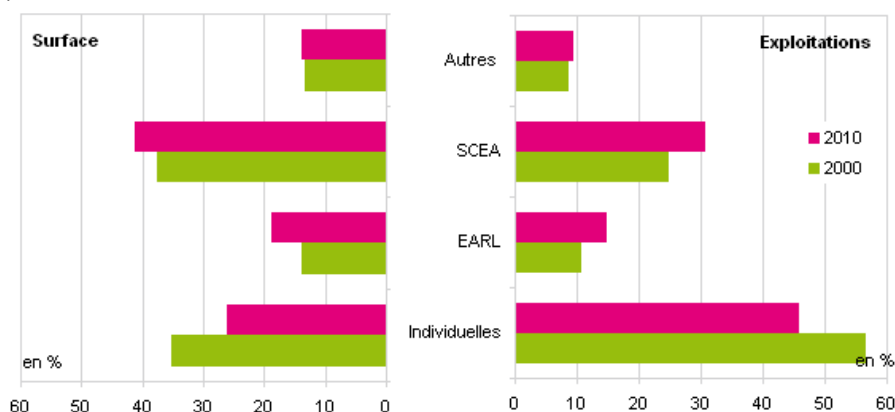
Les girondins s'orientent de plus en plus vers les sociétés civiles. Parmi l'ensemble des formes sociétarias viticoles girondines, elles rencontrent la faveur des viticulteurs plus d'une fois sur deux (56%) contre moins d'une sur quatre dans le restant de l'hexagone.

En 2010, le tiers des sociétés civiles viticoles à appellation et françaises, est recensé en Gironde. Avec une surface moyenne de 27 hectares (surface identique à celles des EARL) elles valorisent 40% du vignoble girondin contre 20% dans le restant de l'hexagone.

Enfin, on notera que pour l'ensemble des formes sociétarias, la surface en vigne représente les neuf dixièmes de la surface totale de l'exploitation, contre les trois quarts dans les exploitations individuelles restantes.

Les formes sociétarias : 55% des exploitations, les trois quarts du vignoble

Part des exploitations et surfaces en 2000 et 2010 par statut



Source : Agreste Aquitaine - RA 2000 et 2010 - Champ : Exploitations Moyennes et grandes

Les exploitations moyennes et grandes : à la recherche de gains de productivité.

La viticulture girondine est particulièrement gourmande en main-d'œuvre. Elle emploie en moyenne 4 ETP (Equivalent Temps Plein) par exploitation contre moins de deux dans le restant du vignoble français. A cela deux explications logiques : les exploitations viticoles girondines sont en moyenne deux fois plus grandes, les girondins vinifient en volume trois fois sur quatre en chais particuliers contre moins de la moitié ailleurs.

L'ensemble des actifs des exploitations moyennes et grandes réalise en 2010 l'équivalent du travail de 24 000 personnes à plein temps pendant une année. C'est 15% de moins qu'en 2000.

La Gironde demeure le premier département employeur viticole

La main-d'œuvre familiale, à l'image du nombre d'exploitations, se replie fortement en dix ans (- 29%). En 2010, elle assure moins du tiers du travail viticole contre la moitié dans le restant du vignoble français. La baisse (- 50%) est particulièrement prégnante au sein des « autres actifs familiaux », phénomène identique à l'ensemble des filières agricoles. Les chefs, comme en 2010, contribuent pour plus des deux tiers à cette quotité.

La part et le nombre de salariés extérieurs font de la Gironde le premier département employeur viticole à appellation. Et ce, quel que soit le type de salariat, permanent, saisonnier et externalisé (ETA). Toutefois entre 2000 et 2010, ce salariat se replie plus vite (- 8%) que la surface viticole (- 5%).

La baisse, marquée chez les permanents (- 10%), l'est encore plus chez les saisonniers (- 14%). Chez ces derniers, repli des surfaces (- 5%), moindre récolte en 2010 (- 10%), légère progression de la mécanisation (+ 3%) par rapport à 2000 explique en partie ce résultat.

Pour le salariat permanent (les trois quarts du salariat extérieur et la moitié de la main-d'œuvre totale) la situation peut paraître préoccupante pour l'avenir. Le salariat permanent vieillit.

Chais particuliers, bouteilles et négoce restent privilégiés

Sur l'ensemble des viticulteurs spécialisés girondins (petites, moyennes et grandes exploitations), près du tiers vinifie tout ou partie de sa récolte en caves coopératives pour le quart du total de la récolte girondine, comme en 2010.

Concernant la commercialisation réalisée à partir des producteurs en chais particuliers, les circuits de distribution évoluent quelque peu.

La vente directe y compris à l'export, c'est-à-dire sans intermédiaire, comme en 2000, pèse pour le quart de la commercialisation.

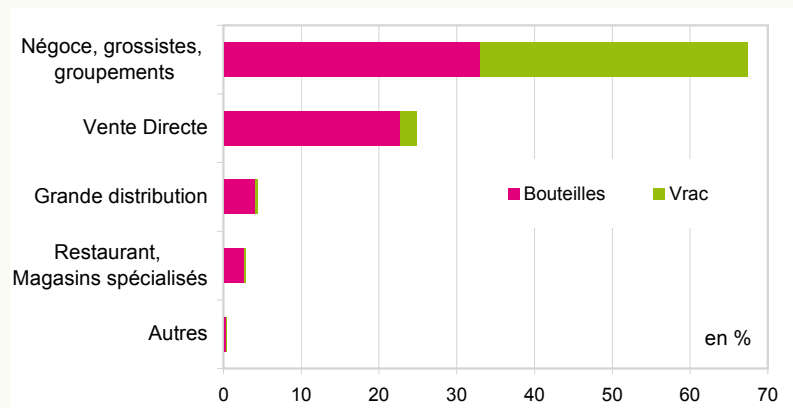
Elle s'effectue neuf fois sur dix en bouteilles. Constat identique pour la vente orientée vers la restauration ou les magasins traditionnels (3% du total).

La grande distribution fait une très légère percée (4% des ventes), quasi exclusivement en bouteilles.

Le négoce et les grossistes, en 2010 comme en 2000, restent la destination privilégiée par les vinificateurs en chais particuliers girondins, deux fois sur trois. Toutefois, le vrac se replie. Il constitue la moitié des apports, contre 60% en 2000.

La bouteille, près des deux tiers de la commercialisation des chais particuliers

Part des circuits de distribution



Source : Agreste Aquitaine - RA 2010 - Champ : Exploitations Moyennes et grandes

Le déficit de renouvellement des moins de trente ans (- 1 500 salariés) renforce le poids des seniors. Les plus de cinquante ans pèsent aujourd'hui pour le quart des effectifs (18% en 2000). Trois milles postes sont à pourvoir d'ici dix ans.

Seul le secteur des ETA progresse

À la stratégie de développement s'ajoute la logique de l'externalisation des tâches vers laquelle de plus en plus d'entreprises se tournent non seulement pour la gestion administrative mais aussi pour les activités viticoles. Le recours aux prestataires extérieurs permet de rationaliser les dépenses pour réduire les coûts.

En Gironde, cet apport représente près d'un emploi sur vingt. (+ 48% entre 2000 et 2010). Rappelons que la Gironde consomme à elle seule la moitié des journées d'Entreprise de Travaux Agricoles viticoles France entière.

Nombre de viticulteurs girondins ont, en dix ans, repensé leur mode de fonctionnement.

Agrandissement, spécialisation, changement de pratique et recours à l'externalisation ouvrent la voie à d'importantes économies d'échelles. Ainsi à surface constante, 100 hectares, la viticulture girondine consommait 23,5 UTA en 2000. Il n'en faut plus que 20,5 en 2010.

La reprise, une question majoritairement en attente ou sans réponse

Le vieillissement ne concerne pas que le salariat permanent. La part des plus de cinquante ans chez les viticulteurs girondins ne cesse de croître (54%).

Conséquences : la relève démographique semble moins assurée. Il y a de moins en moins d'enfants de viticulteurs et les transmissions d'exploitation se font de plus en plus difficilement. 17% des chefs ont moins de quarante ans en 2010 contre 25% en 2000.

Près de 61 000 hectares de vigne devraient changer de main mais surtout de tête d'ici dix ans. Il s'agit là de la surface détenue, à ce jour, par les 3 000 viticulteurs spécialisés girondins de plus de 50 ans à la tête d'une exploitation conséquente. Pour certains d'entre eux la question de la succession commence à se poser.

Les premières tendances du recensement confirment les résultats des enquêtes précédentes, à savoir une dégradation des taux de réponse quant à l'avenir de l'exploitation mais également la corrélation entre la taille de l'entreprise et son éventuelle reprise.

La transmission, plutôt une affaire de famille

En fait, pour un sur trois, la question ne se pose plus. Il connaît déjà son futur successeur. Rappelons qu'ils étaient plus de la moitié à connaître leur successeur en 2000.

Quatre fois sur cinq, le repreneur est issu du cercle familial. L'exploitation est de taille conséquente (24 ha en moyenne) ; plus petite (7 ha), lorsque la reprise s'effectue hors cadre familial. Ce qui se conçoit, le futur successeur dirige déjà une autre exploitation.

30 000 hectares dans l'incertitude

En 2010, pour un futur partant sur dix également, la question semble résolue : l'exploitation va disparaître. Elle sera soit éclatée, soit perdra l'usage agricole de ses terres. Elle s'étend en moyenne sur 12 hectares.

Pour les 2 200 viticulteurs spécialisés restants, soit la question n'a pas de réponse, soit ils ne se la sont pas encore posée, soit ils ne savent pas. Avec 18 hectares, en moyenne, ces unités se répartissent sur l'ensemble du vignoble AOP départemental.

■ L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.

- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ SAU : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

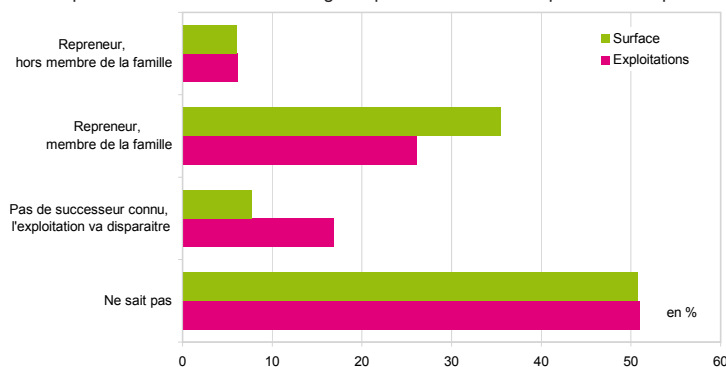
■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an

Succession : pour un partant sur deux, la question semble sans réponse

Avenir de l'exploitation et des surfaces en vignes pour les viticulteurs spécialisés de plus de 50 ans



Source : Agreste Aquitaine - RA 2010 - Champ : Exploitations Moyennes et grandes

Le Recensement Agricole 2010 n'a pu être réalisé que grâce à la collaboration des 43 100 exploitations agricoles d'Aquitaine, interrogées par 250 enquêteurs sous l'égide des agents du pôle « Collecte » du Sriset Aquitaine. Qu'ils en soient tous remerciés.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

© AGRESTE 2011

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISSET Aquitaine
Dépôt légal à parution
N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412